

o Définition du Développement durable (DD)

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland 1987)

o Définition du Développement durable pour l'entreprise:

« Pour les entreprises, engager une démarche de développement durable signifie rechercher une performance non seulement financière, mais aussi sociale et environnementale » (Ademe)

